

MAIRIE D'ALLONDELLE-LAMALMAISON

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2008

Réuni sous la Présidence de M. MARIEMBERG Jean-François Maire,

Etaient présents : M.M MARIEMBERG Jean-François CLAUDET Eric 1^{er} Adjoint, BOUS Xavier 2^{ème} Adjoint, BLANCHETETE Daniel 3^{ème} Adjoint, Mme BROUTIN Claudine, 4^{ème} adjoint, BLANCHETETE Gilbert, CAPART François, DEPIESSE Alain, LEPAGE Isabelle, MONIOT Gérard PETRUZZELLI Nicolas, PEIXOTO Pascal, Eric BUDIN.
Mme LE LOUARN Françoise et M ARNOULD Jacques par procuration à Jean-François MARIEMBERG.

1. Demande de subventions au Conseil Général.

Le maire rappelle que le Conseil Général souhaite qu'on lui présente une délibération regroupant les demandes de subventions,

Le Conseil Municipal approuve le programme global 2009 au titre de la dotation d'équipement :

A. Projets sous maîtrise communale.

- Réfection du Château d'eau : 50 488,51 €
- Travaux et aménagements de bâtiments communaux : 17 360. 31 €

S'agissant de la salle, le maire rappelle qu'il s'agit d'une opération d'ensemble (évoqué avec M. CAILLAT lors de la réunion des maires du canton de Longuyon) qui consiste à réparer les murs et plafonds de la cuisine de la salle (réalisé en 2008), de la doter d'installations nouvelles (immobilisations par destination). Puis en 2010, il conviendra de l'insonoriser et de procéder au ravalement de la façade. S'agissant du presbytère, il y aura à changer deux portes et une fenêtre en 2009.

B. Projets sous maîtrise du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.

Le conseil sollicite une subvention par l'intermédiaire du Syndicat pour les travaux suivants :

- Travaux de sécurité sur la voirie communale (murs, glissières, voirie) : 99 495 €

Il sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement 2009.

Le conseil sollicite l'octroi d'une subvention supplémentaire :

- **pour les travaux de bâtiments** qui consistent à changer les portes et une fenêtre existantes pour des matériaux isolants. A ce titre, l'opération respecte 3 critères en matière de développement durable : réglementation thermique, économie d'énergie, qualité des matériaux.
- **Pour le château d'eau** : l'opération recouvre les qualités liées au développement durable (maintien de l'approvisionnement en eau potable de la population, utilisation de matériaux respectant les normes environnementales, gestion de l'eau, qualité des matériaux respectant les normes françaises ou européennes).

2. Dotation de solidarité.

Conformément à la lettre du maire adressée au Conseil Général le 11 octobre 2008, le conseil municipal souhaite bénéficier annuellement de la dotation solidarité qui s'élève à 3500 € par an.

3. Demande de subvention au Conseil Régional.

Le maire explique que le matériel de cuisine de la salle polyvalente commence à présenter des faiblesses. Il propose de prévoir son remplacement et de le compléter sur 2009 dans le but de créer une cantine scolaire disposant des matériels indispensables à la préparation des repas.

Il est envisagé d'installer :

- un fourneau 6 feux, et deux fours électriques intégrés,
- un nouvel évier 2 bacs professionnel et un lave-vaisselle incorporé,
- une table en inox,
- une chambre froide.

Parmi les spécialistes contactés, la société Froid Service de Jouy-aux-Arches présente le devis le moins onéreux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter du Conseil Régional, l'octroi d'une subvention lui permettant de réaliser cette opération.

4. Abattage du sapin dans la cour de l'école.

Le Conseil Municipal décide de faire abattre le sapin dans la cour de l'école. Celui-ci devient trop imposant. Il accepte le devis n° PM-EC/08/1013 du 10 septembre 2008, de la société « La Lorraine à Arlon », d'un montant de 100,00 € T.T.C.

5. Pancartes d'entrée des villages.

La signalétique à l'entrée des deux villages pose de véritables difficultés aux personnes venant de l'extérieur (représentants d'administrations, cabinets d'études, etc.) **en raison du manque de clarté pour situer chaque village.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins deux abstentions, de remplacer les pancartes d'entrée de village. Pour assurer une meilleure lisibilité, tout en conservant l'intitulé « Allondrelle-Lamalmaison » signe de l'unité des deux villages au sein de la Commune, il souhaite que chaque pancarte comporte les éléments suivants : nom de la commune, suivi du nom du village.

Il décide de profiter de la proposition de la communauté de communes du Pays de Longuyon qui se charge d'acheter de nouvelles pancartes, pour les chemins communaux dont elle a désormais la compétence. La commune profitera des prix unitaires proposés à la Communauté pour les pancartes supplémentaires.

6. Baux communaux.

Deux baux relatifs à la location de terrains, sur lequel un garage a été construit par des particuliers, arrivent à échéance au 31 décembre 2008. Le Conseil décide de les renouveler en portant le prix aux conditions suivantes:

Terrain au lieu-dit	Locataire	Durée	Montant annuel
"La Fontaine du Geai" sous le garage de M BOUS	M. BOUS Jean	9 ans à compter du 1er janvier 2009	10 €
"La Fontaine du Geai" sous le garage de M PETHE	Mme PETHE Marie	9 ans à compter du 1er janvier 2009	10 €

Le loyer sera payé pour le 11 novembre de chaque année auprès de Madame le Trésorier de Longuyon.

7. Terrain rue des Cerisiers.

Monsieur Détona a fait une offre de prix de 1 500 € pour les deux morceaux de la parcelle située près de sa propriété.

Le Conseil accepte cette offre. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Il décide également que les membres de la commission des chemins soient présents lorsque le géomètre procédera à l'arpentage de la parcelle.

8. Informatique

A l'ancienne école de Lamalmaison, des matériels informatiques ont été installés et seront mis à disposition de la population des jeunes et des adultes.

Pour mettre en réseau local les micro-ordinateurs, il est nécessaire d'acheter quelques accessoires (cartes réseau, câbles, barres de mémoire, ...). Le Conseil donne l'autorisation au maire de procéder à l'achat de ces fournitures.

9. Règlement des affouages.

La commission des bois s'est réunie pour élaborer un nouveau règlement des affouages pour la campagne 2008. Ce règlement est examiné en séance par le conseil.

A noter qu'il n'y aura qu'un lieu de tirage des lots pour les deux villages. Le jour et le créneau horaire sera précisé ultérieurement.

A l'unanimité, le Conseil accepte le règlement d'affouages pour 2008 qui sera remis à chaque affouagiste lors du tirage des lots. Il demande aux affouagistes de le respecter scrupuleusement.

10. Cotisation à l'Association des maires du canton de Longuyon.

L'amicale des maires du canton de Longuyon a modifié ses statuts et prévoit le versement par les communes membres non plus d'une cotisation annuelle, mais d'une subvention qui est fonction du nombre d'habitants. Pour la Commune d'Allondrelle-Lamalmaison, la subvention serait de 70 € par an.

A noter, pour information, que les maires participent personnellement aux finances de l'association à hauteur de 30 € par an.

A l'unanimité, le conseil décide de verser une subvention de 70 € à l'amicale. Les crédits sont inscrits au compte 6574 par prélèvement au compte 22 dépenses imprévues.

J-F MARIEMBERG.